



ENCAMPEMENT

4 - 6 FÉVRIER 2014

- | | |
|--|--|
| LIEUX DE VIE
LIVING PLACES | LIEUX DE VIE CONTRÔLÉS
LIVING AREAS CONTROLLED |
| LIEUX DE CULTURE
CULTURAL SITE | ORILLAGES + BARRIÈRES
SCREENS + BARRIERE |
| LIEUX INTERDITS
FORBIDDEN PLACES | LA MANCHE
THE CHANNEL |
| | PASSAGES CONTRÔLÉS
PASSAGES CONTROLLED |

CONTEXTUALISATION

Contextualisation

Depuis le printemps 2014, un camp informel persiste sur le port de Calais pour les migrants de l'est de la France.

C'est un quartier de tentes et de petits bâtiments, créés en quelques semaines et toujours en mouvement. Le territoire est très instable et les conditions de vie sont difficiles.

Le site est entouré de zones contrôlées par les autorités françaises et britanniques. Ces zones sont appelées « zones contrôlées » et sont indiquées sur la carte.

Le site est également entouré d'une zone de 100 mètres appelée « bande des 100 mètres » ou « zone interdite ».

Contextualisation

Le site est situé dans une zone contrôlée par les autorités françaises et britanniques. Ces zones sont appelées « zones contrôlées » et sont indiquées sur la carte.

Le site est également entouré d'une zone de 100 mètres appelée « bande des 100 mètres » ou « zone interdite ».

Contextualisation

Le site est situé dans une zone contrôlée par les autorités françaises et britanniques. Ces zones sont appelées « zones contrôlées » et sont indiquées sur la carte.

Le site est également entouré d'une zone de 100 mètres appelée « bande des 100 mètres » ou « zone interdite ».

Contextualisation

Le site est situé dans une zone contrôlée par les autorités françaises et britanniques. Ces zones sont appelées « zones contrôlées » et sont indiquées sur la carte.

Le site est également entouré d'une zone de 100 mètres appelée « bande des 100 mètres » ou « zone interdite ».



